

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

L'an deux mil douze, le 24 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, BRAGANTI Karine (arrivée à 21h20), ANDRE Jean Paul, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, LANTHEAUME Christiane, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël.

Absents et excusés : PEDEUX Françoise, CARRION Adèle

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle

Date de convocation : le 15 mai 2012

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le maire en rappelle néanmoins, les grands titres et les délibérations prises lors de ce conseil.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

- Délibérations subventions aux associations
- Délibération sur la taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- Travaux 2012
- Urbanisme
- Compte-rendu des délégués
- Courriers reçus
- Questions Diverses (élections législatives)

Délibération : Versements des subventions aux Associations

N° 2012-011 ADMR Dolon :

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le Jeudi 24 mai 2012 à 20h30.

Lors du vote du budget primitif 2012, la somme de 600 € a été votée aux bénéficiaires de l'association ADMR du Dolon.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi d'une subvention à accorder aux ADMR du Dolon pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 600 € aux ADMR du Dolon.

Cette dépense sera imputée à l'article 657402 : subvention ADMR Dolon.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 2012-012 AFIPAEIM section Beaufort :

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le Jeudi 24 mai 2012 à 20h30.

Lors du vote du budget primitif 2012, la somme de 100 € a été votée aux bénéficiaires de l'association l'AFIPAEIM section Beaufort.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi d'une subvention à accorder à l'AFIPAEIM section Beaufort pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 € à l'AFIPAEIM section Beaufort.

Cette dépense sera imputée à l'article 657415 : subvention AFIPAEIM section Beaufort.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 2012-013 Amical personnel communal :

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le Jeudi 24 mai 2012 à 20h30.

Lors du vote du budget primitif 2012, la somme de 200 € a été votée aux bénéficiaires de l'association Amicale du personnel communal.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi d'une subvention à accorder à l'Amicale du personnel communal pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200 € à l'Amicale du personnel communal.

Cette dépense sera imputée à l'article 657405 : subvention amicale personnel communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 2012-014 CCAS :

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le Jeudi 24 mai 2012 à 20h30.

Lors du vote du budget primitif 2012, la somme de 1200 € a été votée aux bénéficiaires de l'association CCAS de Primarette.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi d'une subvention à accorder au CCAS de Primarette pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1200 € au CCAS de Primarette.

Cette dépense sera imputée à l'article 65716 : subvention CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 2012-015 Sou des Ecoles :

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le Jeudi 24 mai 2012 à 20h30.

Lors du vote du budget primitif 2012, la somme de 1800 € a été votée aux bénéficiaires de l'association Sou des écoles de Primarette.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder au Sou des écoles de Primarette pour l'année 2010-2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser au Sou des écoles de Primarette les subventions suivantes :

- Subvention annuelle de 700 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 657401:subvention sou des écoles.

- Payer le transport des sorties piscine de 1100 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 62510: voyages et déplacements.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération : Taxe locale sur la consommation finale (TLCFE)

Madame le Maire rappelle que les trois communes ci-dessous énumérées ont transféré au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Montseveroux – Cour-et-Buis – Primarette leurs compétences en matière de réseau d'alimentation en électricité et l'éclairage public.

La Taxe d'électricité était fixée par le Syndicat Intercommunal et encaissée par celui-ci pour financer les travaux sur ces réseaux, en particulier les remboursements de prêts.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la TLCFE est encaissée par le syndicat des énergies du département de l'Isère SEDI, ce dernier en reversant un pourcentage directement aux communes.

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Montseveroux – Cour-et-Buis – Primarette en date du 12 avril 2012 autorisant le Président de signer la convention pour permettre le reversement de la Taxe sur l'électricité au Syndicat par les communes.

Vu le CGCT et notamment ses articles L5212-24 et L2333-2, considérant que :

- Le syndicat intercommunal d'électrification jusqu'à l'année 2011 percevait une taxe sur les fournitures d'électrification aux taux de 8 %
- Le SEDI ayant délibéré le 19 septembre 2011 pour fixer le Coefficient 8,12 % sur les communes adhérentes de moins de 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité de reverser au syndicat intercommunal d'Electrification au fur et à mesure de son enregistrement dans la comptabilité de la commune,

- Il autorise Madame le Maire à signer la convention pour la TLCFE proposée en Annexe,
- Il autorise les opérations comptables nécessaires.

Travaux 2012 :

Réfection Toiture Eglise : Jean-Louis DELAY nous présente un tableau de comparaison des prix, des deux entreprises qu'il a rencontré.

- L'entreprise BOISSY nous propose un devis à 39 899.79 € TTC. Sachant qu'il est sous traité par une entreprise d'échafaudage pour un montant de 14 160.64 € TTC.
Total de sa prestation : 54060.40 € TTC
- L'entreprise Les Charpentiers de Sonnay nous propose un devis de 51 563.58 € TTC tout compris puisqu'il a son propre échafaudage.

L'entreprise Les Charpentiers de Sonnay nous fait remarquer par un courrier adressé à Madame le Maire, qu'il y a des travaux de maçonnerie à faire au niveau des acrotères et des murs.

Jean-Louis DELAY a demandé à l'entreprise GIRAUD (maçon) de nous faire un devis concernant ces travaux.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de prendre une délibération afin de mandater l'entreprise Les Charpentiers de Sonnay pour la Réfection de la toiture de l'Eglise.

Les travaux pourraient commencer en septembre/octobre 2012.

Urbanisme :

Néant

Comptes-rendus des délégués :

SIE : Marcel GAS nous explique que le Syndicat Intercommunal d'Electrification à pour projet de faire un complément d'éclairage public dans un secteur de la commune. Ce projet s'élève à 43 916 € HT + 8.5 %. Il serait intégralement prit en charge par le SIE.

Conscrits : Karine BRAGANTI a rencontré les conscrits afin de préparer la Vogue 2012. Elle nous explique que certaines règles de sécurité ont changé concernant les feux d'artifices. Donc cette année il n'y en aura pas.

La Vogue est prévue les 10.11 et 12 Août 2012.

Les conscrits ont fait passer dans les boîtes aux lettres des demandes de chauffeurs agricoles pour leur Tournée de Brioches. Ils attendent des confirmations.

Cette année deux bals sont prévus avec la Sono Paladema.

Madame le Maire nous informe que le dimanche 12 août un apéritif est prévu par la commune.

ACCA : BAL TRAP prévu du 13 au 15 juillet 2012 à la Cabane des Chasseurs.

Courriers reçus :

Le Sou des écoles nous a envoyé une demande de subvention de 850 € concernant leur Classe de découverte. Etant donné que le budget a déjà été voté et que la commune leur verse une subvention de 700 €, Madame le Maire propose de prévoir une subvention un peu plus importante pour le prochain budget. Un courrier sera envoyé au Sou des écoles afin de leur expliquer que leur demande ne peut pas être acceptée mais qu'il sera possible d'augmenter la subvention pour le budget de l'année prochaine. Bien sur il faudra qu'ils en fassent la demande avant le mois de février 2013.

Le SEDI nous a envoyé un questionnaire sur les lampadaires Fluo. Ce questionnaire va être étudié par le conseil et renvoyé au SEDI.

Plusieurs courriers concernant différentes Dotations nous ont été envoyés avec les nouveaux montants.

Horiz'Online le logiciel de comptabilité nous a envoyé de nouvelles propositions de contrats. A étudier.

Le Conseil Général de l'Isère nous demande si le « délaissé » en bordure du TGV nous intéresse. Le conseil municipal n'est pas intéressé par cette acquisition.

Questions diverses (élections législatives) :

Permanences du bureau de vote pour les élections législatives.

Des documents concernant les Corridors biologiques sont à disposition en mairie ainsi que le dossier du SCOT. (1 exemplaire par conseillers a été distribué)

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 22h10.

Le prochain conseil aura lieu le JEUDI 21 Juin 2012 à 20h30.